

# Iran : conditions de détention pour les femmes

Dossier thématique de l'analyse-pays OSAR

Berne, le 4 février 2022

## **Impressum**

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 370 75 75

Fax 031 370 75 00

E-mail : [info@osar.ch](mailto:info@osar.ch)

Internet : [www.osar.ch](http://www.osar.ch)

CCP dons : 10-10000-5

Version disponible en allemand et en français

COPYRIGHT

© 2022 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Question</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Conditions de détention</b> .....	<b>4</b>
2.1	Soins médicaux insuffisants ou refusés .....	7
2.2	Refus du droit de visite .....	9
2.3	Possibilités de plainte, surveillance .....	10
2.4	Tortures, mauvais traitements, violence sexuelle .....	11

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

# 1 Question

Les questions suivantes ont été tirées d'une demande adressée à l'analyse-pays OSAR :

1. Quelles sont les conditions de détention des femmes détenues pour des raisons non politiques dans les prisons iraniennes ?
2. Les femmes détenues dans les prisons iraniennes pour des raisons non politiques doivent-elles s'attendre à être torturées, violées ou à subir d'autres traitements inhumains ?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) observe depuis des années l'évolution de la situation en Iran.<sup>1</sup> Sur la base des informations fournies par des expert-e-s et de ses propres recherches, elle prend position comme suit sur ces questions :

## 2 Conditions de détention

**Conditions inhumaines.** *Amnesty International* juge les conditions de détention cruelles et inhumaines dans nombre de prisons et établissements pénitentiaires iraniens.<sup>2</sup>

**Conditions dures, dangereuses pour la santé et potentiellement mortelles.** Plusieurs sources s'accordent à dire que les conditions de détention en Iran sont dures au point de menacer sérieusement la santé et la survie des prisonniers-ières.<sup>3</sup> Elles se caractérisent principalement par le manque de nourriture<sup>4</sup>, une extrême surpopulation carcérale<sup>5</sup>, de graves insuffisances au niveau des infrastructures<sup>6</sup>, un manque d'eau chaude<sup>7</sup> et propre, d'installations sanitaires et de place pour se coucher<sup>8</sup>. À cela s'ajoutent les mauvais traitements corporels.<sup>9</sup> L'ONU et des organisations non gouvernementales ont régulièrement fait état du manque d'hygiène et de sécurité dans les prisons, dus notamment à l'insalubrité de la nourriture et de l'eau, à de fréquentes pénuries d'eau et de nourriture, à des attaques de rongeurs et d'insectes, au manque de literie, à la chaleur insupportable et à la mauvaise aération. Les détenu-e-s font souvent la grève de la faim pour protester contre ces conditions de détention.<sup>10</sup>

---

<sup>1</sup> [www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine](http://www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine)

<sup>2</sup> Amnesty International (AI), Amnesty International Report 2020/21; Zur weltweiten Lage der Menschenrechte; Iran 2020, 7 avril 2021: [www.amnesty.de/informieren/amnesty-report/iran-2020](http://www.amnesty.de/informieren/amnesty-report/iran-2020).

<sup>3</sup> UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran; Note by the Secretary-General; Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, Javaid Rehman, 16 juillet 2021, p. 8: [www.ecoi.net/en/file/local/2063250/A\\_76\\_160\\_E.pdf](http://www.ecoi.net/en/file/local/2063250/A_76_160_E.pdf); US Department of State (USDOS), 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021: [www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/iran/](http://www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/iran/).

<sup>4</sup> AI, Amnesty International Report 2020/21; Iran 2020, 7 avril 2021; USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>5</sup> Loc. cit.; UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, 16 juillet 2021, p. 8.

<sup>6</sup> UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, 16 juillet 2021, p. 8.

<sup>7</sup> AI, Amnesty International Report 2020/21; Iran 2020, 7 avril 2021.

<sup>8</sup> Loc. cit.; UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, 16 juillet 2021, p. 8.

<sup>9</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>10</sup> Loc. cit.

**Conditions préoccupantes dans la plus grande prison d'Iran, la prison centrale de Téhéran.** *Javaid Rehman, le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran*, est préoccupé par les conditions d'hygiène extrêmement mauvaises et par la surpopulation dans la prison centrale de Téhéran, où la pénurie d'eau pose gravement problème. L'eau de la prison étant insalubre, les détenu-e-s sont contraint-e-s d'en acheter tous les jours.<sup>11</sup>

**Extrême surpopulation : des détenus obligés de dormir par terre, dans les couloirs ou dans les cours de prison.** Comme indiqué plus haut, de nombreuses sources font état d'une extrême surpopulation dans les prisons iraniennes.<sup>12</sup> Selon le *Département d'État américain* (USDOS), il y a longtemps que la surpopulation carcérale pose problème ; de nombreux détenu-e-s sont contraint-e-s de dormir par terre, dans les couloirs ou dans les cours de prison. Le problème a pris une ampleur particulière après les arrestations de masse effectuées lors des manifestations de novembre 2019.<sup>13</sup>

**Exemple de la prison pour femmes de Qarchak : énorme surpopulation.** Selon un rapport de l'ONG *Human Rights Activists in Iran* (HRANA)<sup>14</sup> basée aux États-Unis, on dénombre plus de 1 400 détenues dans les sept quartiers de la prison pour femmes de Qarchak, située à 30 kilomètres de Téhéran, soit entre 120 et 300 détenues par quartier, alors que la capacité de chaque quartier ne dépasse pas 100 personnes. HRANA précise que quelques détenues sont incarcérées avec leurs enfants et que le nombre de prisonnières augmente d'année en année. Chaque quartier comporte dix cellules équipées chacune de quatre triples lits superposés.<sup>15</sup> Selon le rapport du *Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran*, les détenues de la prison de Qarchak dorment par terre, parce qu'il n'y a pas assez de lits.<sup>16</sup> HRANA confirme aussi ce point. Comme le nombre de détenues excède la capacité de la prison, l'aération et le nombre de toilettes ne sont pas conformes aux normes exigées.<sup>17</sup>

**Exemple de la prison pour femmes de Qarchak : état d'hygiène catastrophique.** Le *Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran* se montre très préoccupé par les mauvaises conditions d'hygiène et par le grave manque d'infrastructures de la prison pour femmes de Qarchak. Le système d'évacuation des eaux usées laisse à désirer, ce qui entraîne une forte pollution. Selon les rapports, il n'y a que trois ou quatre toilettes utilisables pour 100 à 150 détenues.<sup>18</sup> HRANA rapporte également qu'en raison du grand nombre de détenues, du mauvais fonctionnement des installations et du manque d'eau, le nombre de toilettes et de douches ne suffit pas. Les détenues sont responsables du nettoyage de la prison, mais comme il y a un manque

---

<sup>11</sup> UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, 16 juillet 2021, p. 8.

<sup>12</sup> Loc. cit.; AI, Amnesty International Report 2020/21; Iran 2020, 7 avril 2021; USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>13</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>14</sup> Le rapport de 2020 de l'ONG Human Rights Activists in Iran (HRANA) basée aux États-Unis décrit en détail la situation dans la prison de Qarchak à l'aide de sources internes. Plusieurs détenues l'avaient contactée, pendant leur incarcération à la prison de Qarchak ou après leur libération. Human Rights Activist News Agency (HRANA), Qarchak Prison; a List of Political Prisoners and Prison Conditions, 2 mars 2020: [www.en-hrana.org/qarchak-prison-a-list-of-political-prisoners-and-prison-conditions/](http://www.en-hrana.org/qarchak-prison-a-list-of-political-prisoners-and-prison-conditions/).

<sup>15</sup> HRANA, Qarchak Prison; a List of Political Prisoners and Prison Conditions, 2 mars 2020.

<sup>16</sup> UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, 16 juillet 2021, p. 8.

<sup>17</sup> HRANA, Qarchak Prison; a List of Political Prisoners and Prison Conditions, 2 mars 2020.

<sup>18</sup> UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, 16 juillet 2021, p. 8.

de produits de nettoyage, de gants en caoutchouc et de sacs poubelles, les détenues manquent de ces outils nécessaires dans les premiers jours du mois, ce qui fait que les toilettes sont souillées par de nombreux déchets. Ce manque d'hygiène, joint au fait que les toilettes sont dépourvues de toit, provoque selon HRANA une multiplication des maladies infectieuses et cutanées dans cette prison, ainsi que des refroidissements et des pneumonies pendant la saison froide. Au moment où HRANA a établi son rapport de 2020, il n'y avait de surcroît plus eu d'eau chaude depuis deux mois, alors qu'elle est normalement disponible pendant une heure matin et soir. En prison, l'eau provient de puits et n'est pas purifiée. Elle n'est donc pas potable et provoque des maladies quand on l'utilise pour son hygiène personnelle, surtout pendant les règles. Certains jours, l'eau a même été coupée pendant plusieurs heures et remplacée par les eaux usées des canalisations. Les détenues doivent acheter l'eau potable au commissariat de la prison, à prix fort. Cet établissement abrite en outre des mères et des enfants qui souffrent de carences alimentaires et d'une mauvaise hygiène et qui n'ont pas accès à suffisamment d'habits pour enfants.<sup>19</sup>

**Exemple de la prison pour femmes de Qarchak : une alimentation de mauvaise qualité entraîne des problèmes de santé.** La nourriture est, selon HRANA, l'un des problèmes majeurs de la prison de Qarchak, car sa qualité laisse à désirer. L'administration pénitentiaire vend très cher des aliments de piètre qualité. La nourriture servie en prison contient un ingrédient inconnu qui la rend très acide. Cette forte teneur en acidité peut causer des maladies hormonales et d'autres problèmes. Les tourteaux d'oléagineux, habituellement utilisés dans l'alimentation animale, sont le principal ingrédient utilisés pour enrichir en protéines la nourriture servie en prison. Les détenues qui travaillent en cuisine ne sont de surcroît pas équipées de vêtements appropriés. Elles portent leurs habits de tous les jours en cuisine où les conditions de travail ont pour effet de les détruire.<sup>20</sup>

**Exemple de la prison pour femmes de Qarchak : manque de chauffage.** Selon les indications du *Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran*, le bâtiment de stockage de la prison de Qarchak, où les détenues vivent et dorment, n'est pas suffisamment chauffé, ni aéré.<sup>21</sup> L'ONG HRANA rapporte elle aussi que la moitié à peine des quartiers de la prison pour femmes de Qarchak sont équipés d'un chauffage, de sorte que les détenues sont contraintes de se protéger tant bien que mal du froid avec des couvertures et de bouger un maximum. La seule réponse que les intéressées ont obtenues des autorités quand elles se sont plaintes de ce problème a été, selon HRANA, qu'elles devaient s'habiller davantage. Or, l'accès aux vêtements est difficile. Comme il est interdit d'en amener à la prison, les détenues doivent acheter leurs habits au commissariat de la prison où ils coûtent deux à trois fois plus cher qu'à l'extérieur. Les détenues doivent même acheter leurs oreillers et leurs couvertures.<sup>22</sup>

**Risques accrus de contamination par le COVID-19 pour les détenu-e-s.** Dans l'ensemble, les conditions de détention se sont considérablement dégradées dans les prisons iraniennes pendant la pandémie de COVID-19.<sup>23</sup> La propagation du virus dans les prisons bondées où il n'y a pas assez de places pour dormir, ni d'installations sanitaires de base,

---

<sup>19</sup> HRANA, Qarchak Prison; a List of Political Prisoners and Prison Conditions, 2 mars 2020.

<sup>20</sup> Loc. cit..

<sup>21</sup> UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, 16 juillet 2021, p. 8.

<sup>22</sup> HRANA, Qarchak Prison; a List of Political Prisoners and Prison Conditions, 2 mars 2020.

<sup>23</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

implique, selon le *Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran*, un risque accru pour la vie des détenu-e-s.<sup>24</sup> Même au cours de la période prise en compte par le rapport de juillet 2021, des détenu-e-s ont succombé au virus.<sup>25</sup> De février à mai 2020, les autorités ont relâché provisoirement quelque 128 000 détenu-e-s et en ont gracié 10 000 autres en réaction à la pandémie de coronavirus. Des lettres officielles qui ont fuité en juillet 2020 ont toutefois révélé, selon *Amnesty International*, que le ministère de la Santé avait ignoré à plusieurs reprises les demandes des administrations pénitentiaires qui réclamaient des désinfectants, des équipements de protection et d'autres produits médicaux. Selon les dires des détenu-e-s, les autorités ont utilisé de façon inappropriée de l'eau de Javel pour désinfecter les surfaces, ce qui a encore dégradé la qualité de l'air dans les établissements pénitentiaires et provoqué de graves quintes de toux, des oppressions thoraciques et des crises d'asthme.<sup>26</sup>

**Enfants et adolescents emprisonnés avec des adultes.** *Iran Wire* rapporte que, dans plusieurs prisons de tout le pays, des enfants plus âgés sont détenus avec leur mère et qu'ils n'ont accès ni des soins médicaux, ni à l'instruction, ni à des loisirs. Suite aux manifestations de novembre 2019, des enfants ont été emprisonnés avec des adultes dans un établissement pénitentiaire d'Ahvaz, selon plusieurs rapports, dont celui du *rapporteur spécial des Nations unies Javid Rehman*. Cette mesure a été prise en réaction à la surpopulation carcérale. Dans la plupart des régions urbaines, les garçons étaient détenus, selon l'USDOS, dans des centres de réhabilitation séparés, mais dans les centres de détention non mixtes des campagnes, de jeunes détenu-e-s des deux sexes étaient mélangé-e-s aux adultes. Il arrive en outre que les autorités enferment des prévenu-e-s avec des prisonnières déjà condamnée-e-s.<sup>27</sup>

**Suicides de détenus à cause des mauvaises conditions de détention ou des mauvais traitements.** Au cours de l'année 2020, de nombreux rapports ont fait état, selon l'USDOS, de suicides de détenu-e-s en réaction aux conditions de détention ou aux mauvais traitements.<sup>28</sup>

## 2.1 Soins médicaux insuffisants ou refusés

**L'accès aux soins médicaux est refusé.** Les articles 136 à 138 de l'« Ordonnance de l'Organisation nationale pour les prisons et les mesures de sécurité et d'exécution des peines » prévoient, selon le rapport conjoint de l'organisation norvégienne *Landinfo*, du *Bureau belge du Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides (CRGS)* et du *Secrétariat d'État aux migrations (SEM) suisse*, que les prisons et établissements pénitentiaires doivent, dans la mesure du possible, faire en sorte que des soins médicaux soient dispensés aux détenu-e-s à l'intérieur de l'établissement et les libérer au besoin pour qu'ils ou elles aillent se faire traiter en dehors de la prison. Mais dans la pratique, l'accès à des soins médicaux appropriés leur est souvent refusé, selon les renseignements fournis par la *célèbre*

---

<sup>24</sup> UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran; Report of the Secretary-General, 4 août 2021, p. 5-6: [www.ecoi.net/en/file/local/2060571/A\\_76\\_268\\_E.pdf](http://www.ecoi.net/en/file/local/2060571/A_76_268_E.pdf).

<sup>25</sup> UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, 16 juillet 2021, p. 8.

<sup>26</sup> AI, Amnesty International Report 2020/21; Zur weltweiten Lage der Menschenrechte; Iran 2020, 7 avril 2021.

<sup>27</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>28</sup> Loc. cit.

*militante des droits humains et avocate iranienne Leila Alikarami.*<sup>29</sup> Selon Human Rights Watch (HRW), au moins deux décès de prisonnières ont été signalés en 2021. Les familles ont affirmé que des soins médicaux trop tardifs ou inappropriés y avaient contribué. Dans de nombreux cas, les autorités iraniennes ont, selon HRW, limité l'accès des détenues aux soins médicaux, en particulier en dehors de la prison.<sup>30</sup> En août 2021, le Secrétaire général des Nations Unies s'est montré préoccupé par le refus de soins médicaux appropriés en détention.<sup>31</sup> Un nombre alarmant de prisonniers-ières, en particulier les prisonniers-ières politiques, souffrent de graves maladies ou de graves problèmes médicaux, faute d'avoir obtenu des soins dont ils avaient besoin de toute urgence.<sup>32</sup> De nombreuses sources signalent que des femmes incarcérées dans différentes prisons se voient aussi souvent refuser des soins médicaux.<sup>33</sup>

**Refus de traiter des antécédents médicaux, des blessures et des maladies.** Selon l'USDOS, les autorités carcérales refusent souvent l'accès à un traitement en cas d'antécédents médicaux, de blessures qu'elles ont elles-mêmes infligées aux prisonniers-ières ou de maladies dues aux mauvaises conditions d'hygiène dans la prison.<sup>34</sup>

**Le refus des traitements médicaux comme forme de sanction.** Les autorités refusent de fournir des soins médicaux aux détenu-e-s qui ont déposé des plaintes ou qui les ont défiées. Ce refus constitue, selon des organisations de défense des droits humains, une forme de sanction et une mesure d'intimidation.<sup>35</sup> *Leila Alikarami* a indiqué que, dans le cas des prisonniers-ières politiques, ce refus constitue souvent une forme délibérée de punition.<sup>36</sup>

**Les soins médicaux des prisonnières sont très insuffisants.** L'USDOS qualifie les soins médicaux des prisonnières de très insuffisants.<sup>37</sup>

**Exemple de la prison pour femmes de Qarchak : la violence entre détenues entraîne des risques pour la santé d'autant plus graves qu'il n'y a pas d'accès à des traitements médicaux.** La prison de Qarchak ne sépare pas les détenues en fonction des délits

---

<sup>29</sup> Landinfo, Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons (CGRS-CEDOCA), Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Iran; Criminal procedures and documents, décembre 2021, p. 104: [www.sem.admin.ch/dam/sem/en/data/internationales/herkunftslaender/asien-nahost/irn/irn-ber-strafverfahren.pdf.download.pdf/IRN-ber-strafverfahren-e.pdf](http://www.sem.admin.ch/dam/sem/en/data/internationales/herkunftslaender/asien-nahost/irn/irn-ber-strafverfahren.pdf.download.pdf/IRN-ber-strafverfahren-e.pdf).

<sup>30</sup> Human Rights Watch (HRW), World Report 2022 - Iran, 13 janvier 2022: [www.hrw.org/world-report/2022/country-chapters/iran](http://www.hrw.org/world-report/2022/country-chapters/iran).

<sup>31</sup> UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran; Report of the Secretary-General, 4 août 2021, p. 5.

<sup>32</sup> Loc. cit.; UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, 16 juillet 2021, p. 9.

<sup>33</sup> The Guardian, Female political prisoners in Iran facing 'psychological torture', say campaigners, 30 avril 2021: [www.theguardian.com/global-development/2021/apr/30/female-political-prisoners-in-iran-facing-psychological-torture-say-campaigners](http://www.theguardian.com/global-development/2021/apr/30/female-political-prisoners-in-iran-facing-psychological-torture-say-campaigners); AI, Zeynab Jalalian wird Behandlung verweigert, 1er février 2021: [www.amnesty.de/sites/default/files/2021-02/151-4\\_2014\\_DE\\_Iran.pdf](http://www.amnesty.de/sites/default/files/2021-02/151-4_2014_DE_Iran.pdf); HRANA, Qarchak Prison; a List of Political Prisoners and Prison Conditions, 2 mars 2020; National Council of Resistance of Iran (NCRI), NCRI Women, Sepidar Prison of Ahvaz: Vile conditions described by former prisoner, 23 janvier 2019: <https://women.ncr-iran.org/2019/01/23/sepidar-prison-ahvaz-vile-conditions/>; AI, Iran: Prison doctors abuse and deny treatment to persecuted women, 25 mai 2018: [www.amnesty.org/en/latest/news/2018/05/iran-prison-doctors-abuse-and-deny-treatment-to-persecuted-women/](http://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/05/iran-prison-doctors-abuse-and-deny-treatment-to-persecuted-women/).

<sup>34</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>35</sup> Loc. cit..

<sup>36</sup> Landinfo/CGRS-CEDOCA/SEM, Iran; Criminal procedures and documents, décembre 2021, p. 104.

<sup>37</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.



commis. Selon un rapport de HRANA, cela entraîne des débordements de violence. Cette prison enfermerait par exemple plus de 130 détenues infectées par le VIH ou l'hépatite dans le même quartier que d'autres prisonnières. Ces femmes condamnées en général pour des délits tels que prostitution ou trafic de drogues n'auraient accès ni à un traitement médical, ni à des médicaments. Selon HRANA, il arrive qu'elles se coupent avec un objet tranchant et menacent de contaminer d'autres détenues avec leur sang ou en les blessant avec le même objet. Quand des détenues se sont plaintes de ces pratiques, le chef du service médical a prétendu que ces maladies n'étaient pas transmissibles.<sup>38</sup>

**Exemple de la prison pour femmes de Qarchak : prévention insuffisante des maladies contagieuses.** Quand HRANA a publié son rapport de mars 2020, le centre de quarantaine de la prison de Qarchak était fermé depuis des mois. Les nouvelles détenues arrivaient ainsi dans les quartiers généraux sans avoir préalablement subi de test de dépistage des maladies contagieuses. Même si elles ont parfois été testées quelques jours après leur admission, la plupart sont retournées du service médical au quartier indépendamment du résultat du test. Les détenues avaient signalé aux autorités pénitentiaires, en particulier au directeur de la prison et à d'autres autorités compétentes, qu'il n'y avait plus de centre de quarantaine, mais elles n'ont jamais obtenu de réponse. L'une d'elles, libérée récemment de la prison de Qarchak, a rapporté à HRANA que six détenues avaient souffert de la gale, une maladie contagieuse. Elle a ajouté que d'autres détenues avaient demandé plusieurs fois aux autorités carcérales de placer ces six femmes dans un quartier séparé, arguant qu'il s'agissait d'une maladie facilement transmissible par contact cutané, par exemple par le toucher, par les draps ou même par les vêtements. La direction de la prison aurait simplement rétorqué que la maladie n'était pas contagieuse.<sup>39</sup>

## 2.2 Refus du droit de visite

**Refus régulier du droit de visite et du contact avec l'extérieur.** L'USDOS relaie les affirmations d'organisations de défense des droits humains selon lesquelles les autorités carcérales refusent régulièrement aux prisonnières l'accès à une représentation juridique de leur choix, à des visites, à des entretiens téléphoniques et à d'autres possibilités de contact.<sup>40</sup> *Leila Alikarami* signale elle aussi que, dans la pratique, des prévenues se voient parfois refuser le droit de recevoir des visites dans les établissements pénitentiaires, notamment quand elles sont accusées de délits politiques ou d'atteintes à la sécurité.<sup>41</sup>

**Exemple de la prison pour femmes de Qarchak : restriction des visites et des contacts avec le monde extérieur.** Selon HRANA, la durée des visites ne dépasse pas quinze minutes à la prison de Qarchak. Les détenues devraient y avoir droit au moins après deux mois d'incarcération. Les visiteurs ne sont pas autorisés à s'approcher des détenues ou à les enlacer. Selon HRANA, les autorités pénitentiaires ne contrôlent pas la distribution de jetons téléphoniques aux détenues, ce qui entraîne un trafic très chaotique de jetons entre les détenues.<sup>42</sup>

---

<sup>38</sup> HRANA, Qarchak Prison; a List of Political Prisoners and Prison Conditions, 2 mars 2020.

<sup>39</sup> Loc. cit..

<sup>40</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>41</sup> Landinfo/CGRS-CEDOCA/SEM, Iran; Criminal procedures and documents, décembre 2021, p. 103-104.

<sup>42</sup> HRANA, Qarchak Prison; a List of Political Prisoners and Prison Conditions, 2 mars 2020.

## 2.3 Possibilités de plainte, surveillance

**Les plaintes contre les conditions de détention ne font l'objet d'aucune enquête et peuvent entraîner des représailles.** Les articles 114 et 115 du règlement de l'organisation pénitentiaire nationale de 2021 interdisent formellement les objections collectives, les plaintes, les demandes de visite ou les grèves de détenu-e-s. Les prisonniers-ières ont cependant le droit d'adresser une plainte individuelle. Mais dans la pratique, les autorités pénitentiaires ne traitent généralement pas ce genre de plaintes, selon *Leila Alikarami*.<sup>43</sup> Le rapport de HRANA sur la prison pour femmes de Qarchak signale aussi à plusieurs endroits que les autorités pénitentiaires ne donnent pas suite aux plaintes de détenues.<sup>44</sup> La journaliste et militante *Sepideh Gholian* a, selon ses propres dires, adressé des centaines de lettres aux autorités pour se plaindre du traitement inhumain infligé à ses codétenues, mais elle n'a reçu aucune réponse.<sup>45</sup> L'USDOS indique que les autorités n'ouvrent aucune enquête crédible sur des accusations de conditions de détention inhumaines ou sur les décès suspects en prison. Les prisonniers-ières qui portent plainte auprès des autorités judiciaires sont souvent victimes par la suite de mesures de représailles sous forme de censure, de diffamations, de coups, de tortures et de privation de soins médicaux et de médicaments, ou de refus de congé de détention. Ils et elles sont parfois aussi accusé-e-s d'autres délits.<sup>46</sup> Le *Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran* s'est dit préoccupé par des rapports sur les représailles contre des détenu-e-s ayant signalé des problèmes d'hygiène dans des établissements pénitentiaires.<sup>47</sup> *Leila Alikarami* a elle aussi indiqué qu'une personne qui porte plainte contre un gardien de prison ou contre les autorités peut subir des tracasseries et des intimidations pour l'inciter à laisser tomber l'affaire. Elle peut aussi être dénoncée pour calomnie.<sup>48</sup>

**Les protestations contre les conditions de détention sont violemment réprimées.** Les autorités réagissent par la violence aux plaintes collectives ou aux grèves de détenus. En avril 2020, *Amnesty International* a par exemple rapporté qu'au moins 35 détenus ont été tués et d'autres blessés dans au moins huit prisons de tout le pays, quand des agents de sécurité ont réprimé avec des balles réelles et des gaz lacrymogènes leurs protestations contre l'incapacité des autorités à les protéger contre l'infection par le coronavirus.<sup>49</sup> HRANA a cité un autre exemple datant de février 2019 : les autorités ont violemment réprimé une protestation contre le manque d'accès aux soins médicaux dans la prison pour femmes de Qarchak en tirant des gaz lacrymogènes, ce qui a entraîné la mort d'un nourrisson de 20 jours.<sup>50</sup>

**Pas de surveillance indépendante de la situation dans les établissements pénitentiaires.** Selon l'USDOS, le gouvernement iranien ne tolère pas d'enquête indépendante sur les conditions de détention.<sup>51</sup>

<sup>43</sup> Landinfo/CGRS-CEDOCA/SEM, Iran; Criminal procedures and documents, décembre 2021, p. 104.

<sup>44</sup> HRANA, Qarchak Prison; a List of Political Prisoners and Prison Conditions, 2 mars 2020.

<sup>45</sup> Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), 'Threatened With Death And Rape': Iranian Activist Back Behind Bars After Exposing Prisoner Abuse, 15 octobre 2021: [www.ecoi.net/de/dokument/2062416.html](http://www.ecoi.net/de/dokument/2062416.html).

<sup>46</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>47</sup> UN General Assembly, Situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, 16 juillet 2021, p. 8.

<sup>48</sup> Landinfo/CGRS-CEDOCA/SEM, Iran; Criminal procedures and documents, décembre 2021, p. 104.

<sup>49</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>50</sup> HRANA, Qarchak Prison; a List of Political Prisoners and Prison Conditions, 2 mars 2020.

<sup>51</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

## 2.4 Tortures, mauvais traitements, violence sexuelle

**Traitement inhumain.** En réponse à une question sur la situation des femmes détenues dans les prisons iraniennes pour des raisons non politiques, *la personne de contact A*<sup>52</sup> a indiqué à l'OSAR qu'en Iran, les prisonnières étaient exposées à un traitement inhumain. *Cette personne* dit avoir eu connaissance de nombreux rapports décrivant une situation inhumaine dans les prisons. Par le passé, elle a elle-même visité des prisons en Iran et constaté sur place une situation analogue.<sup>53</sup>

**Décès en détention.** Il n'y a pas de données officielles sur le nombre de décès en détention. Les cas signalés indiquent, selon l'USDOS, que quelques décès sont dus à la torture, au refus d'un traitement médical ou au cumul de ces deux causes. Des rapports ont même fait état de décès en détention et de violences entre détenu-e-s ayant parfois échappé au contrôle des autorités.<sup>54</sup> Selon les données de HRW, de nombreux rapports dénoncent des décès suspects dans les prisons iraniennes, mais les autorités n'ont pas enquêté correctement à ce sujet.<sup>55</sup>

**Torture impunie en détention.** Des rapports montrent, selon l'USDOS, que la police, les services secrets et d'autres forces de sécurité recourent à la torture et qu'aucun système de surveillance n'est en mesure d'enquêter efficacement sur de telles pratiques.<sup>56</sup> HRW mentionne également des rapports crédibles dénonçant des tortures et des mauvais traitements en prison.<sup>57</sup> Selon un rapport du *Bundesamt für Migration* (BAMF) allemand, les tortures psychiques et physiques constituent des méthodes couramment appliquées lors des interrogatoires et en prison, en particulier dans les cas politiques, de même que les traitements inhumains.<sup>58</sup> *Amnesty International* dénonce une « épidémie persistante de tortures » en Iran et cite, parmi les différentes méthodes de torture des prisonniers-ières faisant partie de l'arsenal de routine des autorités, les coups, les flagellations, les électrochocs, les positions de stress, les simulacres d'exécution et de noyade, les violences sexuelles, l'administration forcée de substances chimiques et le refus délibéré de soins médicaux appropriés. Selon *Amnesty International*, il n'y a quasiment jamais d'enquête au sujet de ces pratiques et les personnes soupçonnées à juste titre de s'y livrer n'ont presque jamais de comptes à rendre.<sup>59</sup>

**Coups, contrôles nocturnes, menaces.** L'USDOS se réfère aux rapports d'*Iran Wire* et d'autres organisations de défense des droits humains, selon lesquels le personnel pénitentiaire frappe les prisonniers-ières politiques et non politiques lors des descentes effectuées

---

<sup>52</sup> La personne de contact A est une experte renommée du droit iranien et de la situation des droits humains en Iran.

<sup>53</sup> Renseignement fourni par courriel le 15 décembre 2021 par la personne de contact A.

<sup>54</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>55</sup> HRW, World Report 2022 - Iran, 13 janvier 2022.

<sup>56</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>57</sup> HRW, World Report 2022 - Iran, 13 janvier 2022.

<sup>58</sup> Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF), Länderreport 35: Iran: Aktuelle Lage vor den Präsidentschaftswahlen: Die hybride Staatsordnung, Strafrecht, Menschenrechtslage und Ausblick, mai 2021, p. 16: [www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Behoerde/Informationszentrum/Laenderreporte/2021/laenderreport-35-Iran.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=2](http://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Behoerde/Informationszentrum/Laenderreporte/2021/laenderreport-35-Iran.pdf?__blob=publicationFile&v=2).

<sup>59</sup> AI, Iran: Harrowing accounts of torture committed with impunity – new findings on Afkari brothers, 26 juin 2021, p. 1: [www.ecoi.net/en/file/local/2054522/MDE1343492021ENGLISH.PDF](http://www.ecoi.net/en/file/local/2054522/MDE1343492021ENGLISH.PDF).

dans les services, les contrôle tout nus devant d'autres prisonniers et menace leurs familles. Dans quelques cas, le personnel pénitentiaire aurait même, selon HRANA, mis les prisonniers-ières politiques à part pour les traiter encore plus durement.<sup>60</sup>

**Des enregistrements vidéo datant d'août 2021 montre le personnel pénitentiaire en train de frapper des détenus, de les harceler sexuellement et de leur infliger de mauvais traitements.** En août 2021, les médias ont publié plusieurs vidéos ayant « fuité » de la tristement célèbre prison d'Evin à Téhéran. Ces vidéos fournissent la preuve par l'image du comportement abusif du personnel pénitentiaire. On ce dernier en train de frapper des détenus, de les harceler sexuellement, de négliger intentionnellement des personnes ayant besoin de soins médicaux et de leur infliger de mauvais traitements. La prison d'Evin renferme surtout des prisonniers-ières politiques, mais ces séquences dérangeantes donnent, selon *Amnesty International*, un rare aperçu des atrocités auxquelles les prisonniers-ières sont régulièrement exposé-e-s en Iran. *Amnesty International* se déclare choquée par ce qui se passe entre les murs de la prison d'Evin, mais ajoute que les mauvais traitements révélés par ces clips vidéo ne sont malheureusement que la pointe de l'iceberg et un échantillon des tortures pratiquées dans les prisons iraniennes. Selon cette ONG, la torture et les autres mauvais traitements infligés à huis clos aux hommes, femmes et enfants emprisonnés font partie de la routine des agents de sécurité iraniens, en particulier lors des interrogatoires menés dans les établissements pénitentiaires du ministère du Renseignement, des Gardiens de la Révolution et de l'unité d'enquête de la police iranienne.<sup>61</sup>

**Exemple de la prison de Sepidar : la militante Sepideh Gholian documente le traitement inhumain des prisonnières politiques et de droit commun.** La *journaliste et militante Sepideh Gholian*<sup>62</sup>, qui a entre-temps été de nouveau arrêtée, a eu un aperçu de différents établissements pénitentiaires pour femmes au cours de ses propres années d'incarcération. Elle a été détenue tour à tour à la prison de Sepidar, à la prison d'Evin, à la prison de Qarchak, à Bushehr et maintenant à nouveau à Evin. Provisoirement relâchée en 2020, *Sepideh Gholian* a écrit ses mémoires sur le temps qu'elle a passé dans la prison de Sepidar, sise dans la province de Khuzestan. *Iran Wire* les a publiés en juillet 2020.<sup>63</sup> Ce récit personnel documente en 19 chapitres le traitement inhumain réservé à ses codétenues de droit commun dans la prison de Sepidar. Ce traitement incluait notamment des humiliations sexuelles de codétenues arabes, des violences psychologiques et physiques ou des rasages forcés dans les couloirs.<sup>64</sup>

**Exemple de la division pour femmes de la prison de Bushehr : la militante Sepideh Gholian documente les punitions collectives, le déshabillage, le mariage forcé et les relations sexuelles imposées.** Provisoirement relâchée de prison en septembre 2021, *Sepideh Gholian* rapporte dans une série de messages postés sur Twitter les conditions qui

<sup>60</sup> USDOS, 2020 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 30 mars 2021.

<sup>61</sup> AI, Iran: Leaked video footage from Evin prison offers rare glimpse of cruelty against prisoners, 25 août 2021: [www.ecoi.net/de/dokument/2058976.html](http://www.ecoi.net/de/dokument/2058976.html).

<sup>62</sup> Âgée de 26 ans, Sepideh Gholian a payé le prix fort pour ses rapports sur les conditions de détention. Actuellement, elle croupit à nouveau en prison. Washington Post, Opinion: A 26-year-old woman is exposing abuse in Iranian prisons, 14 octobre 2021: [www.washingtonpost.com/opinions/2021/10/14/26-year-old-woman-is-exposing-abuse-iranian-prisons/](https://www.washingtonpost.com/opinions/2021/10/14/26-year-old-woman-is-exposing-abuse-iranian-prisons/).

<sup>63</sup> RFE/RL, 'Threatened With Death And Rape': Iranian Activist Back Behind Bars After Exposing Prisoner Abuse, 15 octobre 2021.

<sup>64</sup> Iran Wire, Sepideh's Diary: A Shocking Glimpse into Women's Prisons in Iran, 29 juillet 2020: <https://iranwire.com/en/features/7382>.

règnent dans la prison de Bushehr, dans la province du même nom.<sup>65</sup> Ses rapports sur les tortures et sur l'exploitation sexuelle des prisonnières ont été repris plusieurs fois par les médias iraniens à l'étranger.<sup>66</sup> Dans ses messages Twitter datés de 2021, *Sepideh Gholian* écrit que les détenues de la division pour femmes de la prison de Bushehr sont exposées aux « formes les plus cruelles de torture et incarcérées dans des conditions inhumaines, alors que leur seul crime est d'être femmes et prisonnières ».<sup>67</sup> Elle a posté cinq rapports pour étayer ses affirmations, notamment sur les punitions collectives pour dérogation aux règles, le déshabillage devant les détenues et le personnel pénitentiaire, la pression psychologique, les mariages forcés avec des détenus masculins et les relations sexuelles imposées avec le personnel pénitentiaire. Elle a aussi expliqué quelques-unes des formes obscures de punitions collectives. Ainsi, tous les détenus sont tenus de porter des sous-vêtements. Mais une femme a refusé de porter un soutien-gorge jour et nuit. Par la suite, toutes ses codétenues ont été contraintes d'enlever leurs sous-vêtements. Lors de l'appel et sous les yeux méprisants d'autres détenues, les gardiens auraient arraché ses vêtements à la femme concernée. Les autres détenues auraient également été punies pour son « insubordination ». Les gardiens les ont donc toutes alignées, avant de les obliger à enlever leurs sous-vêtements et à les jeter dans un sac poubelle. À partir de ce moment, il leur aurait, selon *Sepideh Gholian*, été interdit de porter des sous-vêtements pendant des semaines, même pendant leurs règles. Dans un autre cas, une femme qui s'était douchée en dehors des heures autorisées a été amenée dans la cour de la prison, déshabillée et arrosée de lait et d'eau minérale sous les yeux d'autres détenues et des gardiens.<sup>68</sup> Enfin, *Sepideh Gholian* rapporte qu'une codétenue a été « confiée » plusieurs fois au personnel pénitentiaire pour des services sexuels forcés, avec l'aval de la direction du quartier. Des femmes qui ne recevaient aucun soutien financier de leur famille ont aussi été « confiées » à des détenus pour un mariage forcé, avec l'accord de la direction du quartier.<sup>69</sup>

**Violences sexuelles et sexistes contre des détenues.** Selon *Narges Mohammadi*, militante iranienne en faveur des droits humains, qui s'est confiée à *Radio Free Europe/Radio Liberty*, les autorités pénitentiaires iraniennes recourent systématiquement aux abus sexuels et au harcèlement pour briser la volonté des détenues. La peur, la honte et une culture de l'évitement dissuadent de nombreuses victimes de ces pratiques d'en parler. *Narges Mohammadi* dit avoir subi elle-même des violences sexuelles en prison et appris pendant son séjour sous les verrous que d'autres prisonnières avaient été harcelées et abusées sexuellement, dont une femme qui avait développé de graves problèmes psychiques après avoir été harcelée sexuellement par l'homme qui l'interrogeait. *Narges Mohammadi* a déclaré que les autorités carcérales forçaient souvent les jeunes détenues à se soumettre à un test de virginité. L'article de *Radio Free Europe/Radio Liberty* cite d'autres

---

<sup>65</sup> RFE/RL, 'Threatened With Death And Rape': Iranian Activist Back Behind Bars After Exposing Prisoner Abuse, 15 octobre 2021.

<sup>66</sup> BAMF, Briefing Notes, 18 octobre 2021, p. 6: [www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/EN/Behoerde/Informationszentrum/BriefingNotes/2021/briefingnotes-kw42-2021.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=2](http://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/EN/Behoerde/Informationszentrum/BriefingNotes/2021/briefingnotes-kw42-2021.pdf?__blob=publicationFile&v=2).

<sup>67</sup> RFE/RL, 'Threatened With Death And Rape': Iranian Activist Back Behind Bars After Exposing Prisoner Abuse, 15 octobre 2021.

<sup>68</sup> Abdorrahman Boroumand Center, «A Place Close to the End of the World»: Sepideh Qolian's Account of the Women's Ward at Bushehr Center Prison, Sepideh Qolian - translation by Abdorrahman Boroumand Center, 9 septembre 2021: [www.iranrights.org/library/document/3871](http://www.iranrights.org/library/document/3871); RFE/RL, 'Threatened With Death And Rape': Iranian Activist Back Behind Bars After Exposing Prisoner Abuse, 15 octobre 2021.

<sup>69</sup> Abdorrahman Boroumand Center, «A Place Close to the End of the World», 9 septembre 2021.

détenues qui ont accusé ces dernières années des interrogateurs de harcèlement sexuel, d'abus psychologique et de dénigrement sexiste.<sup>70</sup>

**Exemple de la prison pour femmes de Qarchak : viol par des codétenus.** Plusieurs rapports indiquent selon HRANA que de jeunes prisonnières sont violées par des détenus plus âgés condamnés pour des crimes violents. Les autorités d'exécution des peines négligent ces rapports et suspendent même les contrôles dans les quartiers où le taux de violence est élevé. HRANA ajoute que les défenseuses des droits humains Atena Daemi et Monireh Arabshahi ont écrit des lettres ouvertes au sujet de ces conditions de détention dont elles ont fait l'amère expérience, en particulier les agressions sexuelles et les viols.<sup>71</sup>

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) est l'association faîtière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Iran ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous [www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine](http://www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine).

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous [www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter](http://www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter).

---

<sup>70</sup> RFE/RL, Women Share Stories Of Sexual Abuse In Iranian Prisons, 31 mai 2021: [www.rferl.org/a/women-sexual-abuse-iran-prisons/31282808.html](http://www.rferl.org/a/women-sexual-abuse-iran-prisons/31282808.html).

<sup>71</sup> HRANA, Qarchak Prison; a List of Political Prisoners and Prison Conditions, 2 mars 2020.